

Examen professionnel de contremaître construction

Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)
Association Suisse des Entreprises de Forage
et de Sciage du béton (ASFS)
Infra Suisse
Cadres de la Construction Suisse
Syndicat Unia
Syndicat Syna



Paiement des frais pour l'examen professionnel contremaître construction 2025

Le montant s'élève à CHF 1'700.00, inclus les frais pour l'établissement du brevet fédéral et pour l'inscription du détenteur dans le registre officiel des titulaires chez le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Veuillez remplir les champs suivants et joindre le document signé à votre formulaire d'inscription.

1. Nom et prénom du candidat:	
-------------------------------	--

2. La facture des frais d'examen va être payée par: (marquez d'une croix ce qui convient)
--

<input type="checkbox"/> Candidat	<input type="checkbox"/> Employeur (MwSt. Vorsteuer-abzugsberechtigt)
-----------------------------------	---

3. Après la décision d'admission de la commission d'examen, la facture va être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous:

Nom / prénom resp. Nom de l'entreprise	
Adresse	
NPA / Localité	

4. Lieu / Date	
----------------	--

5. Signature et timbre de l'entreprise destinataire de la facture	
---	--